

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 11 juillet 2019 à 9h30
« Évolution des inégalités intragénérationnelles »

Document n°13

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Du déclassement à la reproduction des inégalités : le point de vue de la
mobilité sociale entre les générations**

*Extraits du colloque du COR 2018 « Les rapports entre générations », Camille
Peugny (sociologue, professeur à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-
Yvelines)*

Du déclassement à la reproduction des inégalités : le point de vue de la mobilité sociale entre les générations

Bonjour à toutes et à tous, merci au COR de m'avoir invité à présenter quelques-uns de mes travaux qui concernent plus spécifiquement, de manière assez classique en sociologie, la mesure de ce qu'on appelle la mobilité sociale. C'est un concept très ancien en sociologie, mais disons que la définition contemporaine sur laquelle on s'accorde, c'est l'idée qu'on va comparer la position sociale d'un individu, d'un ménage, à la position sociale qu'avait la génération précédente, c'est-à-dire la génération de ses parents. Très souvent, quand on s'intéresse à la mobilité sociale, les économistes utilisent plutôt le revenu, ils s'intéressent à la transmission du revenu. On regarde le décile de revenu auquel appartient un ménage et on regarde le décile du ménage de ses parents. Les sociologues ont un outil qui peut apparaître à certains « vieille école » aujourd'hui, qui est celui de la catégorie socio-professionnelle qui a cependant un avantage sur le revenu, il capture d'autres dimensions. On sait par exemple que les emplois précaires sont, au-delà du revenu, bien plus concentrés parmi les ouvriers et les employés que parmi les professions intermédiaires et les cadres, et on sait que le contrat de travail est un des éléments qui permet aux générations de se projeter dans l'avenir ou non.

Le point de vue de la mobilité sociale a aussi comme avantage de rappeler que la société est traversée par des classes sociales. Cela nous permet de donner un point de vue sur l'évolution des inégalités au-delà des indicateurs moyens que l'on peut citer d'habitude.

Une présentation assez classique avec d'abord quelques mots rapides en guise d'introduction sur la manière dont a émergé parmi les sociologues, économistes et statisticiens de l'Insee la question des inégalités entre les générations à partir des années 1990. Dans les deux parties suivantes, je donnerai des éléments sur la mesure par génération, par cohorte de naissances, des perspectives de mobilité sociale par rapport à la génération précédente.

Mon point principal dans cette présentation est de dire que, si l'on compare les perspectives de mobilité sociale des générations de jeunes successives à celles des premiers nés du *baby boom* – les générations nées entre 1945 et 1950 - alors on va obtenir un déplacement. Il y a une thématique très forte autour des inégalités entre les générations mais, si on essaie d'actualiser les résultats, que l'on considère que cette génération des premiers nés du *baby boom* s'éloigne dans le temps et qu'il n'est plus forcément toujours pertinent de se comparer uniquement à elle, alors on a plutôt une dynamique générationnelle qui est celle de la reproduction des inégalités. On peut mettre en évidence assez facilement le poids persistant de la reproduction sociale.

Traditionnellement, la sociologie n'étudiait pas les générations sous l'angle des inégalités. Ce qui préoccupe les sociologues dans les années 1920 et 1930, c'est ce que fait une génération. Dans les années 1950-1960, la génération est celle des mouvements adolescents, la contre-culture jeune. Il faut attendre le début des années 1990 pour que les sociologues questionnent la génération sous l'angle de ce qu'elle apporterait à la compréhension du processus de stratification sociale, à la compréhension des inégalités.

Il est frappant, quand on suit les publications de l'Insee entre la fin des années 1970 et le milieu des années 1990, de voir, à partir du thème « le chômage des jeunes », grimper cette préoccupation sur ce que serait l'émergence d'inégalités entre les générations. L'Insee réalise pour la première fois au milieu des années 1970 un bilan « formation emploi » qui est fait dans une optique essentiellement adéquationniste. On a besoin de connaître les emplois de

demain pour ajuster le système de formation ; on publie les résultats en 1976, la catégorie « chômeurs » parmi les jeunes n'existe pas car il n'y a pas assez de chômeurs, donc on les met avec les femmes au foyer. La deuxième cohorte est la cohorte 1977, quand on publie les résultats en 1979, on a un taux de chômage chez les jeunes actifs qui est de 19 %. C'est un phénomène qui apparaît brutalement.

À partir de cette émergence du chômage des jeunes, on voit des travaux qui sont réalisés par des sociologues académiques, par des économistes, par des statisticiens et qui vont comparer le sort des générations de jeunes des années 1990 (nés dans les années 1960) à celui de leurs aînés de vingt ans (ceux nés au milieu des années 1940) immédiatement après la fin de la deuxième guerre mondiale. Ce sont des travaux qui s'intéressent aux inégalités de salaire, aux inégalités d'accès au salariat d'encadrement, à la capacité à devenir propriétaire de son logement. On va comparer, mesurer d'éventuels effets de générations, la situation de cohortes différentes à âge égal. Tous ces travaux ont un point commun, ils concluent à l'existence d'importantes inégalités entre les générations au détriment des générations nées dans les années 1960, comparées aux individus nés vingt ans plus tôt, c'est-à-dire aux générations des premiers nés du *baby boom*, nés immédiatement après la fin de la deuxième guerre mondiale. Il y a un article de 1997, « Le salaire du trentenaire » où Michel Gollac et Christian Baudelot montrent qu'à 35 ans, les trentenaires des années 1990 gagnent en moyenne 25 % de moins que les trentenaires des années 1970.

Il y a deux livres importants, d'abord celui de Louis Chauvel « Le destin d'une génération ». Dans ce livre, il met en garde contre ce qu'il appelle une rupture de la loi du progrès générationnel. Il écrit : « Peut-être pour la première fois en temps de paix, allons-nous assister à une rupture de cette loi, à savoir à l'émergence d'une génération qui vivrait moins bien que la génération précédente ». Deux ans après, Christian Baudelot et Roger Establet publient un livre : « Avoir 30 ans en 1968 et en 1998 ». Ils franchissent un pas dans l'analyse et au-delà de ces inégalités dans le champ économique et social, ils mettent en cause ce que serait la gérontocratie de la société française, le fait qu'à la fin des années 90, l'essentiel des positions de pouvoir, l'essentiel des emplois stables, l'essentiel des emplois d'encadrement, l'essentiel des emplois correctement rémunérés serait concentré par une même génération, à savoir précisément celle née dans les années 1940.

Quand j'ai commencé mon travail de thèse sur le déclassement, c'était baigné de ces travaux. Je me suis posé une question simple : si tout ce que ces gens brillants disent est vrai – et on n'a pas de raison d'en douter au moment où ils le disent – on doit avoir de plus en plus de trajectoires de déclassement intergénérationnel, de plus en plus d'individus qui vivent moins bien que la génération précédente. Or la sociologie avait dit beaucoup de choses sur les promus, sur la promotion sociale, et très peu de choses sur le déclassement. C'est le début de ma réflexion.

Je vais vous présenter deux tableaux simples qui visent à répondre à la question : a-t-on assisté à un moment donné à une dégradation des perspectives de mobilité sociale pour les générations nées après la deuxième guerre mondiale ? On compile les enquêtes emploi de l'Insee, qui sont en partie des enquêtes longitudinales et surtout des enquêtes transversales. On regarde par exemple dans ce tableau le devenir professionnel à l'âge de 40 ans des enfants de cadres supérieurs et des chefs d'entreprise de 10 salariés et plus. On distingue les filles et les fils et on regarde ce qui se passe à l'âge de 40 ans.

Devenir professionnel (à l'âge de 35-39 ans) des enfants de cadres supérieurs et gros indépendants (%)

Génération de naissance	CPIS	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	Contremaîtres	Indépendants	Employés, ouvriers et contremaîtres
Fils							
1944-1948	56,3	24,7	8,6	4,3	1,4	4,8	14,3
1949-1953	54,9	19,4	12,3	4,3	3,4	5,8	20
1954-1958	50,6	22,2	12,7	4,9	3,2	5,8	20,8
1959-1963	46,9	22,5	13,1	7,8	2,8	6,9	23,7
1964-1968	50,4	22,0	11,4	7,2	1,4	6,7	21,0
1969-1973	52,5	21,7	14,3	5,7	1,2	4,6	20,0
Filles							
1944-1948	29,2	43,7	17,8	4,1	0,0	5,3	21,9
1949-1953	32,2	36,2	21,8	5,9	0,5	3,6	28,2
1954-1958	31,8	32,4	24,8	6,4	0,6	4,1	31,8
1959-1963	29	32,7	25,1	8,2	1	4,1	34,3
1964-1968	31,7	31,4	22,2	10,8	0,9	3,1	33,9
1969-1973	37,9	29,5	19,4	8,8	1	3,4	29,2

Source : enquêtes Emploi 1983-2008

Pour la première génération, on est né en 1944-1948, pour la dernière en 1969-1973. Ce qui nous intéresse dans ce devenir professionnel des enfants de cadres supérieurs, c'est la proportion de ceux qui vont devenir employés, ouvriers et contremaîtres, qui connaissent une trajectoire de déclassement sévère. Pour les fils de cadres supérieurs à l'âge de 40 ans, cela ne concernait que 14 % de la cohorte née entre 1944 et 1948.

Pour la cohorte 1959/1963, on était à 24 % et on était encore à 20 % et au-delà pour les deux générations quinquennales suivantes.

Pour les filles de cadres, de professions intellectuelles supérieures, on passait de 22 % pour celles nées entre 1944 et 1948, à plus de 30 % pour les dernières classes d'âges dont nous disposons à l'époque de ce travail.

J'ai considéré les enfants de cadres supérieurs qui devenaient employés et ouvriers. Si ma mère est infirmière et mon père technicien, classés parmi les professions intermédiaires et si je deviens avocat, vous allez me dire que je suis en promotion sociale. J'aurais pu considérer qu'une partie des enfants de cadres supérieurs qui devenaient professions intermédiaires, assez logiquement, étaient en déclassement, mais je me suis concentré sur une définition plus sévère du déclassement. Le résultat est qu'on a l'impression qu'à un moment donné, pour la génération née au début des années 1960, pour les enfants issus des milieux favorisés, on a une augmentation des risques de déclassement intergénérationnel qui concerne le quart des fils nés au début des années 1960 et le tiers de leurs sœurs.

À un moment, nous sommes tous de dangereux progressistes et nous voulons que les enfants d'ouvriers puissent devenir cadres, il faut donc que les enfants de cadres deviennent ouvriers pour que les enfants d'ouvriers puissent devenir cadres. Regardons si le malheur des enfants de cadres a fait le bonheur des enfants d'ouvriers.

C'est le même tableau, le devenir professionnel, toujours à l'arrivée de la quarantaine, des enfants d'employés et d'ouvriers qualifiés, le cœur stable des classes populaires.

On s'intéresse à la dernière colonne, ceux qui connaissent de vraies trajectoires de promotion sociale, le père est ouvrier et les individus deviennent cadres, professions intellectuelles supérieures ou exercent une profession intermédiaire. On s'aperçoit que cela concernait le tiers des fils d'ouvriers nés entre 1944 et 1948 et que nous ne sommes plus, pour la cohorte 1964-1968, qu'à 25 %, un déclin de ces chances de promotion sociale. Pour les filles, on a

plutôt une stabilisation à la baisse, on passe de 27 à 24 %, si l'on regarde deux générations séparées de vingt ans.

Quand on est issu des catégories populaires, à un moment donné, les perspectives de mobilité sociale ascendantes se sont raréfiées pour les individus nés au début des années 1960. Le malheur des enfants de cadres n'a pas fait spécialement le bonheur des enfants d'ouvriers et une classe d'âge, une génération, semble connaître une dégradation de ses perspectives de mobilité sociale. En matière de mobilité sociale, on retrouve ces inégalités qui s'exerceraient au détriment des générations nées dans les années 1960 comparées aux générations nées immédiatement après la fin de la deuxième guerre mondiale.

Devenir professionnel (à l'âge de 35-39 ans) des enfants d'employés et ouvriers qualifiés (%)

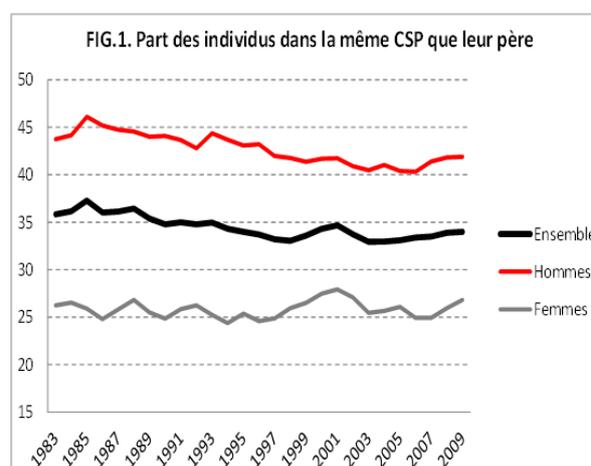
Génération de naissance	CPIS	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	Contremaîtres	Indépendants	CPIS et professions intermédiaires
Fils							
1944-1948	10,5	22,5	39,4	12,7	7	7,9	33
1949-1953	10,9	18,5	43,2	15,3	5,1	7,1	29,4
1954-1958	9,1	19,2	42	17,6	5,4	6,8	28,3
1959-1963	9,6	16,3	43,8	18,3	5,9	6	25,9
1964-1968	9,6	15,7	43,7	21,9	4	4,9	25,3
1969-1973	11,9	17,2	40,2	18,2	6,0	6,5	29,1
Filles							
1944-1948	3,7	23,3	40,3	24,9	0,5	7,4	27
1949-1953	4,7	19,8	42,8	26,3	0,2	6,2	24,5
1954-1958	5	19,5	45,5	25,5	0,4	4,1	24,5
1959-1963	5,4	16,8	43,4	30,9	0,6	3	22,2
1964-1968	6,3	17,7	40,1	31,2	0,5	4,3	24,0
1969-1973	8,3	21,0	38,1	27,7	0,5	4,1	29,3

Source : enquêtes Emploi 1983-2008

Dans le tableau précédent, vous voyez que les dernières générations pour lesquelles on a des informations, c'est 1969-1973. Quand les journalistes nous interrogent sur la mobilité sociale des jeunes aujourd'hui, il n'est pas raisonnable de ne considérer que la génération née entre 1969 et 1973 et il faut essayer d'actualiser les résultats.

Quid des générations nées après la fin des années 1960 ? La dégradation des perspectives de mobilité sociale se poursuit-elle ou a-t-on une reprise de ce mouvement d'ascension sociale ? Pour essayer de répondre à cette question, j'ai suivi le sort des individus qui sont sortis de formation initiale depuis cinq à huit ans, entre le début des années 1980 et le début de la décennie 2010.

On peut regarder un indicateur simple, classique et imparfait, qui est la part des individus qui appartiennent à la même catégorie socioprofessionnelle que leur père. En 1983, les jeunes hommes et les jeunes femmes de la génération 1960 étaient sortis de formation initiale de depuis cinq à huit ans. En 1983, l'âge moyen de fin d'études doit être de 18 ans, je suis sorti de formation depuis cinq à huit ans, j'ai 23 ans. On a tout à gauche du graphique les générations nées au début des années 1960. Tout à droite du graphique, un quart de siècle plus tard ou trois décennies plus tard, on a plutôt les générations qui sont



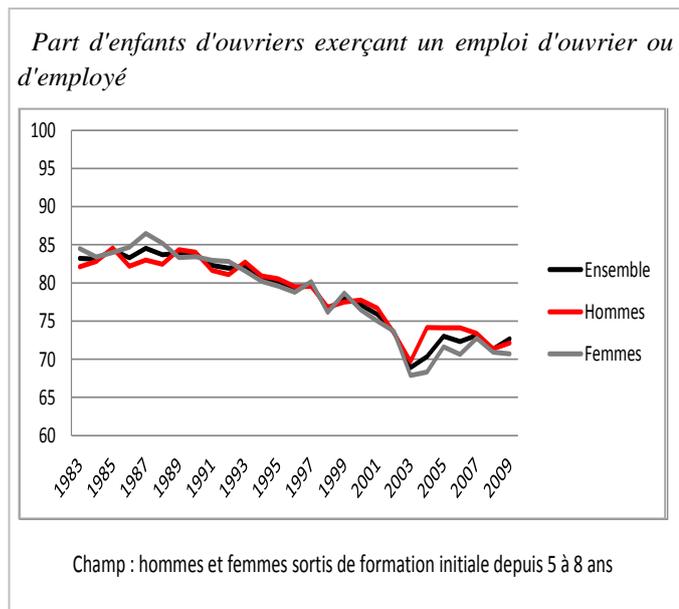
nées dans la toute fin des années 1970 ou au début des années 1980. Cette immobilité sociale, la part des individus qui restent dans la même catégorie socioprofessionnelle que leur père, est relativement stable, elle passe de 35 % à 34 %. Le petit delta, ce sont les enfants d'agriculteurs qui ne deviennent plus agriculteurs. En résumé, on a une grande stabilité, on le voit tant chez les hommes que chez les femmes.

Que fait-on de ce résultat ? On peut en avoir une lecture optimiste : depuis trente ans, la société française est capable de faire en sorte que les deux-tiers des individus évoluent dans une autre catégorie socioprofessionnelle que leur père.

La lecture pessimiste serait la suivante : on a dépensé beaucoup plus en éducation au cours des trois décennies et on n'a pas eu de progrès sensibles de la mobilité sociale. Cet indicateur est mauvais, il surestime la mobilité des filles. Une fille d'ouvrier qui ne quitte pas les classes populaires va devenir employée, caissière, aide à domicile, femme de ménage ; elle ne figure pas dans cette immobilité sociale, alors qu'on peut dire qu'avoir un père ouvrier qualifié dans une usine qui tourne encore un peu et être soi-même caissière à temps partiel, ce n'est pas de la sortie des classes populaires ni de la promotion sociale.

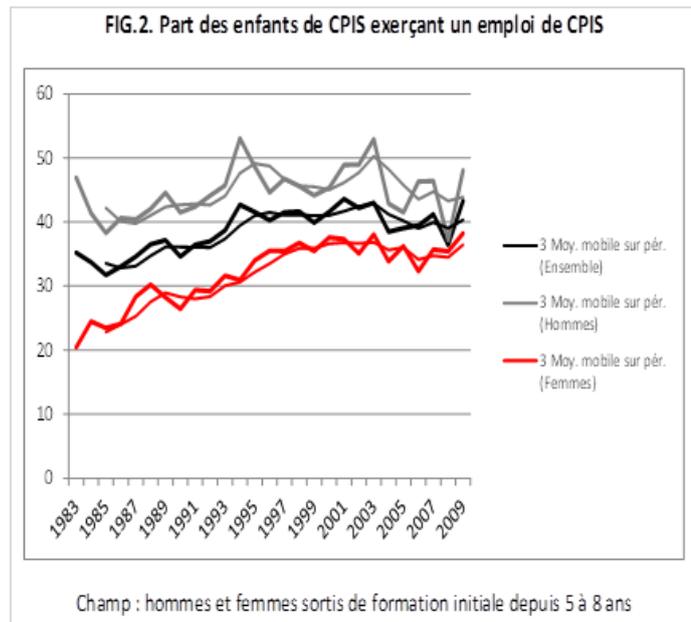
On a une première indication sur cette stabilité de l'immobilité sociale.

Voici deux chiffres que je donne souvent aux étudiants. On a toujours les individus sortis de formation initiale depuis cinq à huit ans, on est toujours à gauche avec les générations nées au tout début des années 1960 et à droite avec celles nées à la toute fin des années 70, au tout début des années 80. On s'intéresse à la part des enfants d'ouvriers qui exercent un emploi d'ouvrier ou d'employé, un emploi d'exécution, un emploi subalterne. On s'aperçoit que cette proportion a diminué, elle est passée de 84 à 72 %, une diminution d'un peu moins de 12 points. Selon la lecture optimiste on a une diminution de cette reproduction par le bas de cette non-sortie des classes populaires.



La lecture plus pessimiste serait de voir que cette proportion demeure excessivement élevée, ce sont des gains relativement faibles, eu égard aux dépenses d'éducation et à la prolongation des études. La société française de 2010 est une société dans laquelle 70 % des enfants d'ouvriers exercent, huit ans après la fin de leurs études, un emploi d'ouvrier et d'employé, c'est un poids persistant de la reproduction sociale.

Rapidement, voici le même graphique pour les enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures exerçant à leur tour un emploi de cadre ou une profession intellectuelle supérieure. On s'aperçoit que cette proportion reste stable pour les fils de cadres supérieurs, elle passe de 42 à 44 %, donc une relative stabilité. En revanche, les filles de cadres supérieurs rattrapent une partie significative de leur retard sur les fils de cadres supérieurs parce qu'elles n'étaient que 23 % à devenir cadres comme leur père au début des années 1980, elles sont désormais plus du tiers (36 %). Si on ajoute à cette trajectoire (mon père est cadre, je deviens cadre) le fait de devenir profession intermédiaire, on est aussi à 70 %.

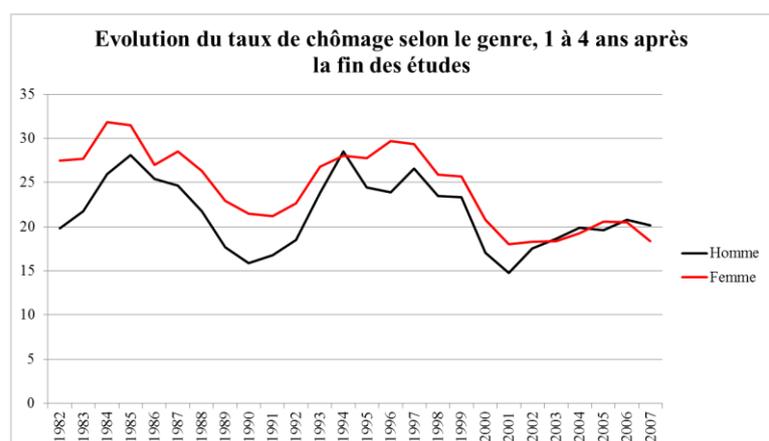


On a d'un côté 70 % des enfants de cadres qui, quelques années après la fin de leurs études, sont cadres ou professions intermédiaires, et de l'autre, 70 % des enfants d'ouvriers qui ont exercé plutôt un emploi d'exécution d'employé ou d'ouvrier.

Quels enseignements en tirer pour l'analyse des inégalités entre les générations d'abord ?

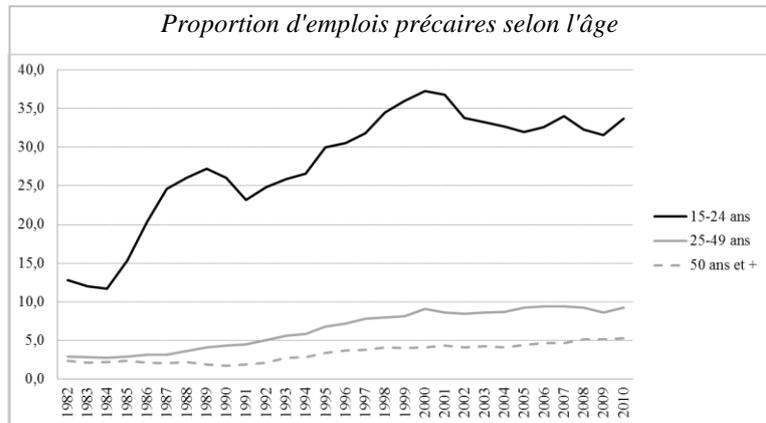
Si l'on oublie pour un temps la génération des premiers nés du *baby boom*, qui est une génération statistiquement exceptionnelle, on a plutôt une dynamique générationnelle qui est celle de la reproduction des inégalités. Je vous montre rapidement cette courbe qui représente l'évolution du taux de chômage selon le genre, 1 à 4 ans après la fin des études, au début des années 1980 et à la fin de la décennie 2000. On sait aujourd'hui que le taux de chômage des jeunes actifs est toujours compris entre 20 et 25 %

On observe que, depuis le début des années 1980, le taux de chômage des jeunes est structurellement 2,5 à 3 fois supérieur à celui qu'on observe pour le reste de la population. Au début des années 1980, le taux de chômage des jeunes actifs était déjà comparable à celui qu'on observe aujourd'hui. Les générations qui étaient sorties de formation depuis 1 à 4 ans au début des années 1980 faisaient déjà face, du point de vue du risque de chômage, à un marché du travail sensiblement dégradé. Cela veut dire aussi que les jeunes qui ont 20 ans aujourd'hui sont les enfants de ceux qui avaient 20 ans au début des années 1980. Du point de vue de la compréhension des inégalités entre les générations, la génération des jeunes d'aujourd'hui n'est pas la première génération de la crise, ils sont déjà les enfants d'une génération qui



rencontrait après la fin de leurs études un taux de chômage équivalent à celui d'aujourd'hui. Là encore, c'est un élément qui insiste sur le fait que, dans ce contexte économiquement et structurellement dégradé, les ressources dont on hérite - scolaires, économiques, patrimoniales - demeurent décisives et la reproduction des inégalités demeure aussi forte.

On aurait plutôt, depuis le début des années 1980, une succession de générations qui s'insèrent sur un marché du travail structurellement dégradé, dans un contexte où les ressources dont on hérite demeurent décisives. Une petite nuance, c'est la poursuite de la précarisation de l'emploi des jeunes. Dans ce graphique, je montre la proportion d'emplois



précaires selon l'âge et la manière dont elle évolue entre le début des années 1980 et aujourd'hui. On s'aperçoit que le marché du travail se précarise par les jeunes. Au début des années 1980, la proportion d'emplois précaires parmi les 15-24 ans était inférieure à 15 %, on est aujourd'hui au-delà de 35 % et on voit que les autres classes d'âge sont relativement protégées de cette diffusion des emplois précaires.

Il faut avoir une analyse nuancée, les générations qui s'insèrent aujourd'hui sur le marché du travail font face à un taux de chômage équivalent à celui de leurs parents. En revanche, ce qui a continué à s'aggraver, c'est la précarisation du contrat de travail de ceux qui sont en emploi.

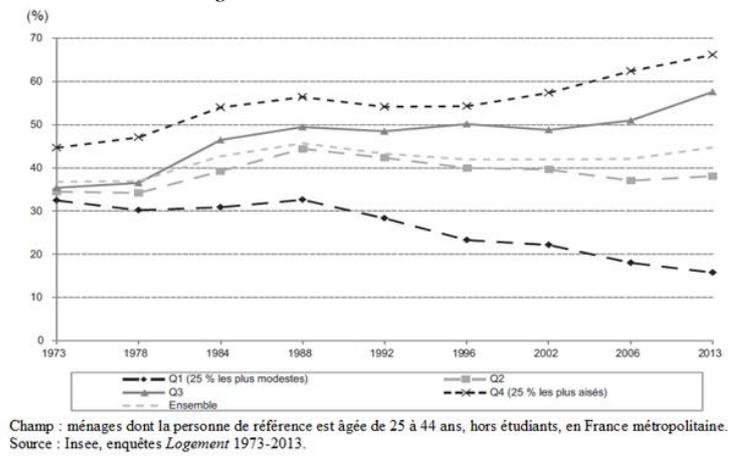
Au bout d'un moment, la comparaison permanente aux premiers nés du *baby boom* déforme le prisme avec lequel il faudrait regarder la dynamique générationnelle qui est beaucoup plus, selon moi, celle d'une reproduction des inégalités.

Un article est paru récemment dans la revue « Économie et statistique », signé Bonnet, Garbinti et Grobon¹ qui montre à mon sens l'ampleur des inégalités sociales qui continuent à fracturer les générations. À trop insister sur les inégalités entre les générations, on a fini par oublier que les générations étaient toujours traversées par des inégalités profondes. À mon sens, cela demeure quelque chose qui est massif pour bien comprendre la manière dont se structurent les inégalités.

¹ Bonnet, C., Garbinti, B. & Grobon, S. (2018). Hausse des inégalités d'accès à la propriété entre jeunes ménages en France, 1973-2013. *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 500-501-502, 117-138.

Concernant l'accès de la propriété au logement on peut regarder ce graphique qui s'intéresse à la proportion de propriétaires parmi les 25-44 ans en fonction du quintile de revenu du ménage. On voit bien que les inégalités de propriété du logement sont plus importantes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient dans les années 1970. Ce qui contribue à l'augmentation très forte de ces inégalités, ce sont les dons de la génération précédente vers la génération des jeunes actifs. 40 % des ménages qui sont devenus propriétaires à

Proportion de propriétaires parmi des 25-44 ans selon le quintile de revenu du ménage



44 ans ont bénéficié d'un don important de la part de la génération précédente, hors succession au moment du décès. On voit bien que les inégalités au sein des générations augmentent aussi au cours du temps. Si l'on veut correctement décrire la dynamique des inégalités, il faut bien sûr considérer les inégalités entre les générations qui existent. La précarisation du contrat de travail continue à opérer, continue à s'aggraver. Les travaux d'économistes montrent que les premières années de carrière sont décisives dans l'évolution des revenus. Un début de carrière dégradé et des contrats précaires vont suivre ces cohortes sur l'ensemble du cycle de vie. Beaucoup de travaux passionnants sont réalisés en ce moment et dont on attend les résultats. Il ne s'agit pas de négliger les inégalités entre les générations, mais à mon sens, on est hémiplegique si on oublie les inégalités sociales qui fracturent les générations. Cela a un effet important pour les politiques publiques. À mon sens, les politiques publiques aujourd'hui qui voudraient résoudre les inégalités, en tout cas qui voudraient contribuer à les diminuer, doivent bien sûr prendre en compte les inégalités intra générationnelles, mais aussi les inégalités intergénérationnelles. C'est pourquoi je suis partisan de regarder ce qui se passe dans un certain nombre de pays scandinaves, notamment le Danemark qui a une politique publique d'accompagnement des jeunes vers l'accès à l'autonomie qui répond à ces deux objectifs. Tout jeune Danois de 18 ans qui entame un parcours de formation dans l'enseignement supérieur se voit octroyer 600 bons mensuels de formation qui valent, je crois, encore entre 800 et 850 euros. Cela est indépendant des ressources des parents, parce qu'on considère qu'un jeune qui devient adulte ne doit pas toujours être renvoyé à son origine sociale. C'est une politique publique qui contribue à rétablir la balance des dépenses publiques entre les générations. On sait qu'en France, les dépenses publiques en faveur des plus âgés ont augmenté plus rapidement que les dépenses publiques en direction des jeunes. Cela réduirait ce fossé dans les dépenses publiques, les inégalités entre les générations de ce point de vue, mais cela assure surtout aux enfants issus des milieux les moins dotés des poursuites d'études plus simples, plus faciles. On sait très bien que nous sommes dans des sociétés qui fonctionnent au diplôme, c'est le diplôme qui fait une grande partie de nos insertions sociales. C'est un exemple de politique publique qui permet à mon sens de contenir les inégalités entre les générations et d'essayer de lutter contre ce fossé entre les générations.